

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2015

---

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2652)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS70

présenté par  
Mme Le Houerou, rapporteure

-----

### ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer à la référence: "357-3", la référence: "375-3".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification.